



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAF

Question écrite n° 77070

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation critique du réseau des caisses d'allocations familiales. L'explosion de la demande à laquelle sont confrontées les caisses d'allocations familiales se traduit par une augmentation considérable de la fréquentation des accueils, du volume et de l'intensité des sollicitations depuis dix-huit mois. Cette situation a contraint ces organismes à utiliser tous les palliatifs possibles, y compris en prenant des mesures préjudiciables à l'intérêt des familles telles que la réduction des accueils ou de la réponse téléphonique. L'ampleur de l'évolution des dossiers à traiter à laquelle sont venues se rajouter les charges de la gestion du revenu de solidarité active nécessite de donner à ces organismes les moyens de rétablir une situation critique sans précédent. En effet, les CAF qui sont un puissant vecteur de redistribution sociale et donc jouent un rôle très important d'amortisseur social, se sont toujours attachées à offrir la meilleure qualité de service au moindre coût de gestion. Eu égard à ces observations, il lui demande quelles mesures d'urgence il compte prendre afin de rétablir une situation normale d'offre d'un service de qualité pour les familles et les allocataires les plus démunis et ce avant même que les charges supplémentaires qui sont annoncées comme devant être confiées au CAF cette année ne soient mises en oeuvre.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'accroissement de la charge de travail des caisses d'allocations familiales (CAF). La situation des CAF est suivie avec beaucoup de vigilance. Fin 2008-début 2009, la charge d'activités des CAF a, en effet, connu une hausse sensible. Les raisons de cet accroissement de charge d'activité sont multiples. La mise en oeuvre de la politique de maîtrise des risques a pesé sur la fin de l'année 2008, avec la certification des Numéros d'inscription au répertoire (NIR) de tous les allocataires et leurs ayants droit. La réforme de la déclaration de ressources mise en oeuvre pour la première fois en 2008 a également généré une charge d'activité importante sur la fin de l'année. Enfin, début 2009, les CAF ont été confrontées à un dysfonctionnement du système d'information de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) qui ne leur permettait pas de recevoir la totalité des informations relatives aux bénéficiaires d'allocation logement. Dès les premiers signes de difficulté, en 2008, le Gouvernement a demandé à la CNAF un diagnostic précis des causes de ces dernières et la conduite d'une réflexion pour déterminer les procédures à alléger. La CNAF a, en outre, renforcé les mesures de soutien et d'entraide des CAF, notamment par la mise en place des ateliers de régulation des charges intercaisses. et si la mise en oeuvre du RSA a constitué une charge supplémentaire pour les CAF, elle a été compensée, de façon anticipée, par l'octroi dès décembre 2008 puis dans la convention d'objectifs et de gestion, conclue entre l'État et la CNAF le 9 avril 2009, de 1 257 postes supplémentaires. Ces nouveaux agents seront totalement opérationnels à partir de juin compte tenu des délais nécessaires de formation. L'État vient en outre d'autoriser le recrutement de 400 emplois à durée déterminée qui seront fléchés sur l'accueil téléphonique de premier niveau pour permettre aux CAF de se décharger d'une partie de leurs missions. Le Gouvernement est conscient des missions nouvelles confiées aux CAF et s'attache à anticiper les conséquences que celles-ci

peuvent avoir sur les conditions de travail des caisses. Il est néanmoins attaché à ce que les CAF participent à l'amélioration de l'efficacité du service public, notamment par des efforts de mutualisation et de rapprochement des performances de gestion des caisses du réseau. En tout état de cause, la qualité de service reste à un niveau élevé. Ainsi, à la fin de l'année 2009, la quantité de dossiers à traiter ne représentait que six jours d'activité en moyenne et 85 des dossiers sont à nouveau traités en moins de quinze jours.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77070

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4449

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8951